

DSDEN84/19-811-37 du 01/04/2019

ORGANISATION GENERALE DU CFG - CANDIDATS SCOLAIRES - SESSION JUIN 2019

Références : Articles D.332-23 à D.332-29 du code de l'éducation nationale - Arrêté du 19-07-2016 paru au B.O. n°33 du 15-09-2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics et privés sous contrat s/c des IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône

Dossier suivi par : M. BERARD - Tel : 04 90 27 76 59 - Fax : 04 90 27 76 47 - Courriel : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver ci-après les instructions relatives à l'organisation et au déroulement des épreuves du Certificat de Formation Générale (CFG) **des candidats scolaires** au titre de la session de juin 2019.

I. Organisation

L'organisation des centres désignés pour assurer l'épreuve orale est présentée dans **l'annexe 1**.

Les chefs de centre sont responsables de l'organisation matérielle ainsi que du bon déroulement des épreuves.

Tous les établissements d'inscription ont l'obligation de désigner des enseignants pour participer aux commissions d'interrogation dans les centres d'examen (cf. le mél qui vous a été adressé par le pôle CFG le 24 janvier 2019).

Les convocations des enseignants sont établies par le pôle académique CFG/DNB via l'application IMAG'IN. Les établissements d'affectation les reçoivent par mél afin de les remettre aux enseignants concernés.

Une commission d'interrogation est composée de deux enseignants qui interrogeront toutes les demi-heures, soit 15 candidats par commission et par journée au maximum.

Rappel : un candidat ne devra en aucun cas être interrogé par un de ses enseignants.

Je vous rappelle que l'évaluation des élèves fait partie des missions des enseignants et de leurs obligations de service (cf. courrier de Monsieur le recteur ci-joint en annexe 2).

En cas d'absence constatée d'un(e) enseignant(e) le jour même des épreuves, le chef de centre doit prendre toutes les mesures pour procéder à son remplacement et d'en informer le pôle académique CFG/DNB pour régularisation.

II. Déroulement

Le calendrier des opérations vous est présenté en **annexe 3**.

Les candidats scolaires sont évalués :

- sur leurs acquis scolaires établis au cours de leur formation par leurs enseignants (240 points)
- et une épreuve orale (160 points).

Tout candidat obtenant au moins 200 points sur 400 est déclaré admis.

II.1 L'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun

Lors du conseil de classe précédant la session d'examen du CFG, au vu de l'ensemble de la progression de l'élève au cours de sa scolarité, par décision du chef d'établissement appuyée sur la consultation de l'équipe pédagogique et éducative, chaque élève doit être évalué quant à son niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture **par rapport aux attendus de fin de cycle 3**, en vue de l'obtention du CFG.

Cela se traduit par le choix, pour chacune des huit composantes figurant sur l' « attestation du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Niveau Certificat de Formation Générale » (cf. **annexe 4**), d'un niveau et d'un seul : soit le niveau 1 (« maîtrise insuffisante »), soit le niveau 2 (« maîtrise fragile »), soit le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante »), soit le niveau 4 (« très bonne maîtrise »).

L'équivalence en points dans CYCLADES est la suivante :

- 10 points si le candidat obtient le niveau 1 « maîtrise insuffisante » ;
- 20 points s'il obtient le niveau 2 « maîtrise fragile » ;
- 25 points s'il obtient le niveau 3 « maîtrise satisfaisante » ;
- 30 points s'il obtient le niveau 4 « très bonne maîtrise ».

Les établissements d'inscription devront avoir saisi dans CYCLADES l'évaluation des acquis scolaires des candidats sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3, **pour le mardi 11 juin 2019 à 18 heures**, dernier délai.

II.2 L'épreuve orale de soutenance d'un projet

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 20 minutes, reposant sur un entretien avec le jury et prenant appui sur un dossier préparé par le candidat (cf. **annexe 5**).

Les oraux auront lieu les lundi 3 et mardi 4 juin 2019, de 8h30 à 17h30.

NOUVEAUTÉS : à compter de cette session, une fois l'organisation en centre épreuves déléguée par le pôle académique CFG/DNB (un mél spécifique vous sera adressé), les convocations des candidats seront à générer par le centre épreuve et à adresser par mél aux établissements d'inscription des candidats.

La transmission des consignes et la prise en charge des dossiers des candidats par les membres de jury devront être terminées pour 8 h 30, heure à laquelle les premiers candidats se présenteront.

- Le dossier support de l'épreuve orale : entre 5 et 10 pages, il doit être établi en trois exemplaires dont deux seront acheminés vers le centre d'examen pour **le vendredi 24 mai 2019** au plus tard. Les établissements d'inscription devront joindre obligatoirement aux dossiers une liste précisant les nom et prénom des candidats avec dossier et ceux sans dossier.

Le dossier est un support – numérique ou manuscrit – qui n'est pas évalué. Il ne conditionne pas non plus la passation de l'épreuve orale : un candidat doit être évalué sur sa seule prestation orale.

Les centres d'examen en charge de l'épreuve orale s'assureront auprès des établissements d'inscription de détenir les dossiers supports des candidats.

- Évaluation de l'épreuve orale : les candidats sont évalués sur leurs aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que leur capacité à exposer leur expérience personnelle et à se situer dans leur environnement social ou professionnel.
Le jury s'appuiera pour cela sur la **grille d'évaluation issue de CYCLADES** (Evaluation => Génération de documents => Fiches d'évaluation).
- Saisie de la note : elle doit être réalisée **au plus tard le mardi 11 juin 2019 à 18 heures**. Les chefs de centre veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.

III. Jury délibératif et diffusion des résultats

III.1 Jury délibératif

Le jury académique se réunira à la DSDEN de Vaucluse **le mardi 18 juin 2019 à 10 heures 30** pour statuer.

Pour les seuls candidats n'ayant pas obtenu la moyenne à l'évaluation du socle (120 points sur 240), il conviendra de transmettre à la DSDEN de Vaucluse, par courriel uniquement, à ce.polecfq@ac-aix-marseille.fr et **au plus tard le 11 juin 2019**, le bilan de fin de cycle 3 avec une appréciation littéraire. L'absence de ce document ne permettra pas au jury de délibérer dans de bonnes conditions et pourrait pénaliser les candidats.

III.2 Diffusion des résultats, des diplômes et des relevés de notes

Les résultats de l'examen seront disponibles dans CYCLADES **le mercredi 19 juin 2019**. Il revient aux établissements d'inscription de procéder à l'affichage des résultats.

Les relevés de notes seront disponibles dans CYCLADES courant du mois de septembre 2019.

Les diplômes seront remis aux établissements d'inscription dans le courant du mois d'octobre 2019.

Le pôle des examens et concours est à votre disposition pour toutes précisions qui s'avèreraient utiles.

Signataire : Christian PATOZ, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse

SECTEUR 04	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	CAND SCO	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL SCO
CLG/SEGPA	GASSENDI	DIGNE	21	GASSENDI	DIGNE	31
	MARIA BORRELY	DIGNE	4			
	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	6			
CLG	DU VERDON	CASTELLANE	2	DU VERDON	CASTELLANE	2
CLG	CAMILLE REYMOND	CHÂTEAU-ARNOUX	8	MARCEL MASSOT	CHÂTEAU-ARNOUX	11
	MARCEL MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE	3			
CLG/SEGPA	JEAN GIONO	MANOSQUE	35	JEAN GIONO	MANOSQUE	89
	MAXIME JAVELLY	RIEZ	6			
	SAINT CHARLES	MANOSQUE	5			
	LE MONT D'OR	MANOSQUE	25			
	PIERRE GIRARDOT	SAINTE TULLE	8			
	ANDRE AILHAUD	VOLX	10			
ETAB ADAPTE	EREA	CASTEL-BEVONS	17	EREA	CASTEL-BEVONS	17
					S/TOTAL	150

SECTEUR 05	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	CAND SCO	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL SCO
CLG/SEGPA	MAUZAN	GAP	35	MAUZAN	GAP	50
	FRANCOIS MITTERRAND	VEYNES	6			
	MARIE MARVINGT	TALLARD	4			
	CENTRE	GAP	5			
CLG/SEGPA	FONTREYNE	GAP	24	SEVIGNE	GAP	52
	SEVIGNE	GAP	5			
	IME CENTRE CLUZEL	SAVINES LE LAC	11			
	LA BATIE NEUVE	LA BATIE NEUVE	9			
	SAINT BONNET	SAINT BONNET	2			
	ALEXANDRE CORREARD	SERRES	1			
CLG	LES ECRINS	EMBRUN	9	LES ECRINS	EMBRUN	9
CLG/SEGPA	LES GARCINS	BRIANCON	30	LES GARCINS	BRIANCON	34
	VAUBAN	BRIANCON	2			
	LES GIRAUDES	L'ARGENTIERE	2			
					S/TOTAL	145

Secteur 84	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	CAND	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL
CLG/SEGPA	LPO CHARLES DE GAULLE	APT	7	CHARLES DE GAULLE	APT	7
CLG	GERARD PHILPE	AVIGNON	13	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	65
	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	43			
	VIALA	AVIGNON	9			
CLG	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON	26	GERARD PHILPE	AVIGNON	51
	CHAMPFLEURY	AVIGNON	4			
	JOSEPH VERNET	AVIGNON	21			
CLG/SEGPA	HENRI BOUDON	BOLLENE	16	HENRI BOUDON	BOLLENE	32
	PAUL ELUARD	BOLLENE	16			
CLG/SEGPA	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	28	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	65
	ROSA PARKS	CAVAILLON	21			
	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	16			
CLG/SEGPA	HENRI FABRE	CARPENTRAS	21	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	60
	LP LES CHENES	CARPENTRAS	13			
	JOSEPH D'ARBAUD	VAISON LA R	2			
	ACAF MSA	VAISON LA R	3			
	EME L OLIVIER	CARPENTRAS	5			
	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS	16			
CLG	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	22	HENRI FABRE	CARPENTRAS	34
	ANDRE MALRAUX	MAZAN	7			
	CARLES DOCHE	PERNES	5			
CLG	PAYS DES SORGUES	LE THOR	14	JEAN GARCIN	LE THOR	28
	JEAN BOUIN	ISLE/SORGUE	3			
	EME SAINT ANTOINE	ISLE/SORGUE	5			
	JEAN GARCIN	ISLE/SORGUE	6			
CLG/SEGPA	JULES VERNE	LE PONTET	20	JULES VERNE	LE PONTET	38
	ALPHONSE TAVAN	MONTFAVET	8			
	ALPHONSE SILVE	MONTEUX	10			

CLG/SEGPA	JEAN GIONO	ORANGE	39	JEAN GIONO	ORANGE	61
	LP ARISTIDE BRIAND	ORANGE	2			
	ARAUSIO	ORANGE	18			
	BARBARA HENDRICKS	ORANGE	2			
CLG	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	22	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	76
	LYC VAL DE DURANCE	PERTUIS	21			
	MARIE MAURON	PERTUIS	19			
	LE LUBERON	CADENET	7			
	NOTRE DAME	LA TOUR D'AIGUES	2			
	ALBERT CAMUS	LA TOUR D'AIGUES	5			
CLG/SEGPA	DENIS DIDEROT	SORGUES	21	MARIE RIVIER	SORGUES	55
	MARIE RIVIER	SORGUES	19			
	LP, MONTESQUIEU	SORGUES	1			
	LOU VIGNARES	VEDENE	13			
	ANNE FRANK	MORIERES	1			
CLG/SEGPA	VALLIS AERIA	VALREAS	12	VALLIS AERIA	VALREAS	37
	VICTOR SCHOELCHER	VIGNES	5			
	LP REVOUL	VALREAS	20			
					S/TOTAL	609

609

SECTEUR 13	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	CAND	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL
CLG/SEGPA	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE	29	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE	55
	CHÂTEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	13			
	SAINT EUTROPE	AIX EN PROVENCE	13			
CLG/SEGPA	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE	22	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE	55
	SOPHIE GERMAIN	AIX EN PROVENCE	3			
	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE	8			
	MARIE MAURON	CABRIES	9			
	L.OUIS PHILIBERT	LE PUY SAINTE REPARADE	13			
CLG	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE	41	CHÂTEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	43
	FRANCOIS MITTERAND	SIMIANE COLLONGUE	2			
CLG/SEGPA	ROBERT MOREL	ARLES	45	ROBERT MOREL	ARLES	85
	FREDERIC MISTRAL	ARLES	13			
	VINCENT VAN GOGH	ARLES	11			
	AMPERE	ARLES	16			
CLG	CHARLES RIEU	SAINT MARTIN DE CRAU	20	CHARLES RIEU	ST MARTIN DE CRAU	20
CLG/SEGPA	LOU GARLABAN	AUBAGNE	41	LOU GARLABAN	AUBAGNE	70
	STE MARIE	AUBAGNE	1			
	JOSEPH LAKANAL	AUBAGNE	4			
	UBELKA	AURIOL	14			
	NATHALIE SARRAUTE	AUBAGNE	7			
	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	3			
CLG/SEGPA	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	10	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	18
	LOUIS LE PRINCE RINGUET	LAFARE	2			
	ROQUEPERTUSE	VELAUX	6			

CLG	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD	46	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD	68
	GLANUM	SAINT REMY	22			
CLG	GABRIEL PERI	GARDANNE	13	GABRIEL PERI	GARDANNE	19
	JEAN ZAY	ROUSSET	2			
	PESQUIER	GARDANNE	4			
CLG	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	15	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	37
	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	11			
	HAUTS DE L'ARC	TRETS	11			
CLG/SEGPA	ALPHONSE DAUDET	ISTRES	30	ALPHONSE DAUDET	ISTRES	45
	ALAIN SAVARY	ISTRES	10			
	LP LATECOERE	ISTRES	4			
	ELIE COUTAREL	ISTRES	1			
CLG/SEGPA	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	32	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	65
	IME LA PEPINIERE	LA CIOTAT	5			
	JEAN JAURES	LA CIOTAT	15			
	LES GORGUETTES G RASTOIN	CASSIS	13			
CLG/SEGPA	EMILE DE MIRABEAU	MARIGNANE	40	EMILE DE MIRABEAU	MARIGNANE	67
	G BRASSENS	MARIGNANE	1			
	LP LOUIS BLEROT	MARIGNANE	1			
	JACQUES PREVERT	ST VICTORET	6			
	SAINT LOUIS	GIGNAC LA NERTHE	1			
	LE PETIT PRINCE	GIGNAC LA NERTHE	18			
CLG	VIEUX PORT	MARSEILLE 2	20	LONGCHAMP	MARSEILLE 2	66
	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 2	4			
	VERSAILLES	MARSEILLE 3	28			
	LONGCHAMP	MARSEILLE 1	14			

CLG	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3	14	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3	44
	EDGAR QUINET	MARSEILLE 3	9			
	SAINT MAURON	MARSEILLE 3	6			
	LES CHARTREUX	MARSEILLE 4	8			
	CHEVREUIL-BLANCARDE	MARSEILLE 4	7			
CLG	FRAISSINET	MARSEILLE 5	20	FRAISSINET	MARSEILLE 5	72
	SAINT CHARLES CAMAS	MARSEILLE 5	9			
	CHEVREUL CHAMPAVIER	MARSEILLE 5	1			
	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 5	9			
	PIERRE PUGET	MARSEILLE 6	5			
	ANATOLE France	MARSEILLE 6	15			
	SAINT VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6	13			
CLG/SEGPA	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9	26	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9	62
	GASTON DEFERRE	MARSEILLE 7	7			
	IME VERT PRE	MARSEILLE 9	2			
	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 9	23			
	LA GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 9	4			
CLG	ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE 8	47	ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE 11	69
	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 8	1			
	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 9	9			
	ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 9	12			
CLG/SEGPA	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	34	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	78
	IME SAINT THYS	MARSEILLE 10	2			
	IME MARRONNIERS	MARSEILLE 10	9			
	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	17			
	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	14			
	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	1			
	SAINT EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11	1			

CLG/SEGPA	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	40	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	97
	CAILLOLS	MARSEILLE 12	31			
	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12	14			
	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12	1			
	GERMAINE TILLON	MARSEILLE 12	11			
CGL	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13	25	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13	68
	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13	18			
	LP CHARLOTTE GRAWITZ	MARSEILLE 13	2			
	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	4			
	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13	12			
	OLYMPE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES	7			
CLG/SEGPA	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	73	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	107
	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	34			
CLG/SEGPA	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14	48	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14	80
	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	32			
CLG/SEGPA	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	30	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	60
	PYTHEAS	MARSEILLE 14	10			
	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	8			
	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	9			
	MASSENET	MARSEILLE 14	3			
CLG/SEGPA	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	29	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	85
	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	9			
	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	1			
	SAINT JOSEPH	MARSEILLE 15	19			
	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	25			
	MARC FERRANDI	SEPT LES VALLONS	2			

CLG/SEGPA	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	45	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	97
	JULES FERRY	MARSEILLE 15	13			
	L ESTAQUE	MARSEILLE 16	8			
	SAINT ANDRE - LES ROUTIERS	MARSEILLE 16	4			
	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	27			
CLG/SEGPA	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	47	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	78
	GERARD PHILIPPE	MARTIGUES	7			
	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	5			
	LES AMANDEREIRETS	CHATEAUNEUF LES M	16			
	PIERRE MATRAJA	SAUSSET LES PINS	3			
CLG/SEGPA	MIRAMARIS	MIRAMAS	16	MIRAMARIS	MIRAMAS	44
	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	11			
	LA CARRAIRE	MIRAMAS	8			
	LP RENE SEYSSAUD	ST CHAMAS	9			
CLG/SEGPA	MONT SAUVY	ORGON	25	MONT SAUVY	ORGON	30
	IME LE COLOMBIER	LA ROQUE D'ANTHERON	1			
	FRANCOISE DOLTO	SAINT ANDIOL	4			
CLG/SEGPA	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	16	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	42
	LYC CHARLES MONGRAND	PORT DE BOUC	1			
	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	25			
CLG/SEGPA	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS	23	M, ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS	25
	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	2			

CLG/SEGPA	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PVCE	22	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PVCE	59
	JEAN BERNARD	SALON DE PVCE	5			
	LA PRESENTATION	SALON DE PVCE	1			
	IME LES CYPRES	SALON DE PVCE	3			
	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	7			
	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	11			
	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	4			
	LES GARRIGUES	ROGNES	6			
CLG/SEGPA	RENE CASSIN	TARASCON	21	RENE CASSIN	TARASCON	21
CLG/SEGPA	HENRI BOSCO	VITROLLES	20	HENRI BOSCO	VITROLLES	67
	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	7			
	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES	21			
	HENRI FABRE	VITROLLES	7			
	CDOMMANDANT COUSTEAU	ROGNAC	2			
	JACQUES MONOD	PENNES MIRABEAU	10			
1998				S/TOTAL		1998



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Aix-en-Provence, le 13 mars 2019

académie
Aix-MarseilleRÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZURMINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSEMINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATIONLe recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degrés/c de Messieurs les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Rectorat

Division des examens et
concours

Dossier suivi par
Joël PACHECO
Catherine RIPERTO
Carole DANO
Ginette ANCENAY
Fanchon TESSIER
Afife BOUANANI
Jean-Christophe
BERARD
Téléphone
04.42.91.71.70
04.42.91.71.83
04.42.91.72.87
04.42.91.71.97
04.42.91.72.07
04.42.91.71.72
04.90.27.76.50

Mél.
ce.diec
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Objet : Service des enseignants – session 2019 des examens et concours.**Référence : Article L 912-1 du code de l'éducation – Décret du 17 décembre 1933.**

L'évaluation des élèves fait partie des missions des enseignants, et la participation de ceux-ci aux jurys des examens et concours de leurs obligations de service.

Dans ce cadre, la convocation aux travaux de jurys des examens et concours demeure prioritaire sur toutes autres missions.

Aussi, vous veillerez à ne pas autoriser la participation de vos équipes pédagogiques à des stages ou des séances de travail pendant la session des examens, ni à accorder d'autorisation d'absence aux professeurs susceptibles d'être requis pour ces examens (voyages ou sorties scolaires, convenance personnelle...). **La mobilisation de chacun est indispensable à la réussite de la session.**

Je vous demande de rappeler à tous les enseignants, y compris les enseignants non convoqués en qualité de correcteurs ou d'examineurs, qu'ils doivent rester à la disposition des chefs de centre et être joignables jusqu'à la fin des opérations liées à l'organisation des examens, soit **jusqu'au mercredi 10 juillet 2019 au soir.**

En cas d'impossibilité absolue pour un enseignant d'honorer sa convocation, une fois prévenu, il vous faudra communiquer d'urgence au service des examens concerné le nom d'un autre professeur de la même discipline en remplacement.

Je précise que toute absence pour raison de santé doit être justifiée par la production d'un certificat d'arrêt de travail transmis par voie hiérarchique sous 48 heures et saisie dans IMAG'IN avec envoi au service des examens concerné d'une copie.

.../...



2/2

Toute autre modification ayant une incidence sur l'ordre de mission d'un personnel doit faire l'objet d'une information du service des examens concernés, pour régularisation : absence non justifiée, refus de signer les listes d'émargement, départ injustifié avant la fin des corrections ou des délibérations, refus de participer à l'ensemble ou à une partie des opérations de correction.

Conscient de l'effort que représentent ces tâches parmi toutes les sollicitations qui sont les vôtres, je vous remercie du soin que vous porterez au respect de ces mesures.



Bernard BEIGNIER

Copies à Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Copies à Mesdames et Messieurs les IEN-ET/EG
Copies DAFIP

CALENDRIER CFG

SESSION Juin 2019 - candidats scolaires

OPERATIONS	DATES	INTERVENANTS
Diffusion de la circulaire d'inscription	Novembre 2018	Pôle académique du CFG/DNB
Campagne d'inscription des établissements publics et privés sous contrat	26 novembre - 21 décembre 2018	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Dépôt des dossiers d'aménagements	Vendredi 21 décembre 2018 dernier délai	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Envoi de la liste des inscrits dans l'ordre alphabétique	Vendredi 21 décembre 2018 dernier délai	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Organisation en centres d'examen	Janvier à mars 2019	Pôle académique du CFG/DNB
Diffusion de la circulaire d'organisation au bulletin académique	avril 2019	Pôle académique du CFG/DNB
Convocation du jury académique de délibération	avril 2019	Pôle académique du CFG/DNB
Convocations des jurys – oraux	avril 2019	Pôle académique du CFG/DNB
Convocations des candidats scolaires	mai 2019	Centre épreuves
Dépôt des dossiers supports candidats au centre d'examen	vendredi 24 mai 2019 dernier délai	Etablissements d'inscription Centres épreuves
Epreuve orale des candidats scolaires	Lundi 3 et mardi 4 juin 2019	Centres épreuves
Saisie de l'évaluation de l'épreuve orale dans CYCLADES	Du lundi 3 au mardi 11 juin 2019 – 18 heures au plus tard	Centres épreuves
Saisie manuelle dans CYCLADES CFG de l'évaluation cycle 3, par domaine, obtenue en cours de formation par chaque élève.	au plus tard le mardi 11 juin 2019 – 18 heures	Etablissements d'inscription
Edition des statistiques	jeudi 13 juin 2019	Pôle académique du CFG/DNB
Jury académique de délibération	Mardi 18 juin 2019 à 10 heures 30	Pôle académique du CFG/DNB
Résultats et affichage	mercredi 19 juin 2019	Etablissements d'inscription



[Académie]
[Établissement]
[Adresse]
[Code postal] [Ville]
[Téléphone]
[Courriel]

**Attestation du niveau de
maîtrise du socle commun de
connaissances, de
compétences et de culture
- niveau Certificat de Formation
Générale -**

[Logo/Visuel
de l'établissement]

Année scolaire [aaaa – aaaa]

[Prénom] [NOM]

Né(e) le [jj/mm/aaaa]

Maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture *

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Les méthodes et outils pour apprendre				
La formation de la personne et du citoyen				
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
Les représentations du monde et l'activité humaine				

* Pour le niveau du certificat de formation générale, la maîtrise du socle commun est évaluée en référence aux connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3. Lorsque le candidat a atteint le niveau de maîtrise « satisfaisant » ou « très bonne maîtrise » en référence aux attendus de fin de cycle 4, il convient de sélectionner ici la colonne « très bonne maîtrise ».

Visa de l'enseignant
[Prénom] [Nom] [jj/mm/aaaa]

Signature

Visa du responsable de l'établissement
[Prénom] [Nom] [jj/mm/aaaa]

Signature

Cachet de l'établissement

CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE SESSION 2019

EPREUVE ORALE

Définition de l'examen

Le Certificat de Formation Générale (CFG) valide l'aptitude des candidats à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences du cycle 3 au moins égale à l'échelon 3. « **maîtrise satisfaisante** » du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

L'épreuve orale

Les candidats sous statut scolaire, stagiaires de la formation professionnelle et individuels, présentent une épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, qui consiste en un entretien avec une commission d'interrogation composée de deux enseignants.

L'entretien permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales et sa capacité à exposer son expérience professionnelle et à se situer dans son environnement social et professionnel.

Par un questionnement ouvert et un registre de langue adapté, les membres du jury recherchent à :

- faciliter l'expression du candidat ;
- permettre au candidat de faire part de son expérience personnelle et d'exprimer son point de vue.

L'accueil est un moment important. Le candidat sera placé dans un climat de confiance propre à développer les échanges. Les examinateurs veilleront à ce que le candidat ait bien compris les objectifs de l'entretien. Les membres de la commission n'hésiteront pas, si besoin, à reformuler ou à faire reformuler leurs questions.

Pour tous les candidats l'épreuve est notée sur 160.

Le dossier

L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat.

Le dossier préparé par le candidat repose sur l'expérience professionnelle, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivi, notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages (Art 9 de l'arrêté du 19-07-2016). Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le dossier comporte 5 à 10 pages, y compris les annexes éventuelles, avec possibilité d'ajouter en complément une couverture et un sommaire.

Si le choix d'une couverture a été fait, ce support pourra être utilisé pour renseigner les lecteurs sur le contenu du dossier (titre, illustrations, dessin personnel...).

La présentation sous forme de dossier implique que les documents soient rassemblés, au choix du candidat : documents reliés, collés ou agrafés, utilisation d'une chemise ou d'un porte-vues.

Le dossier doit comporter obligatoirement les informations relatives au candidat :

- nom prénom ;
- statut du candidat : scolaire ou stagiaire de la formation professionnelle dans un établissement public ou candidat individuel.

La rédaction du dossier démontre l'aptitude du candidat à utiliser les technologies de l'information et de la communication. Des parties manuscrites pourront être acceptées (texte, dessin, graphique, plan, montage d'illustrations...).

Pour la lisibilité du dossier, il est conseillé d'utiliser de préférence :

- taille minimale des caractères = 12,
- espace entre les lignes interligne = 1,5.

Le tableau ci-dessous présente des liens possibles entre les objectifs visés au travers de l'épreuve orale et les référentiels du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

objectifs visés au travers de l'épreuve orale	liens possibles avec les référentiels du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	
	DOMAINES	COMPETENCES
apprécier les aptitudes à la communication orale et à l'expression écrite	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer	Dire Ecrire Parle, raconte, communique, argumente
apprécier les aptitudes aux relations sociales	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Avoir un comportement responsable
apprécier la capacité à exposer son expérience personnelle	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Dire, Ecrire Faire preuve d'initiative Prendre, entreprendre et mettre en œuvre son projet.
apprécier la capacité à se situer dans son environnement social ou professionnel.	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Avoir un comportement responsable Faire preuve d'initiative Être acteur de son parcours de formation et d'orientation.